



Conditions générales de vente (CGV)

Centre Aquatique Charlieu-Belmont Communauté

En application des articles 1369-4 du Code civil, L.111-1 et suivants et R.111-1 du Code de la Consommation, Charlieu-Belmont Communauté, dans la

mesure où elle propose, par voie électronique notamment, la fourniture de droits d'entrée au centre aquatique intercommunal, met à disposition des usagers les conditions contractuelles applicables formalisées dans les présentes conditions générales de vente.

Les CGV, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles, sont rédigées exclusivement en langue française.

Les CGV en vigueur sont affichées à l'entrée du centre aquatique. Pour les achats en ligne, les CGV sont notifiées à chaque acheteur avant de passer commande. Elles sont opposables à l'utilisateur qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

Le versement du montant de l'activité ou des cours valide l'inscription et implique l'acceptation des conditions générales de ventes telles qu'énoncées ci-après.

Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande à l'utilisateur.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'acquisition d'un titre emporte aussi l'adhésion au règlement intérieur de l'établissement. Des contrôles inopinés peuvent être effectués pour les titres achetés.

1. Objet des conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le centre aquatique. Les modes de paiement acceptés sont le numéraire, le chèque bancaire, les chèques vacances, la carte bancaire.

Les CGV régissent également la vente ou le rechargement en ligne des prestations suivantes :

- Entrée unitaire sous forme de eBillet
- Carte d'abonnement sous forme de contremarque
- Réservation d'activités sur abonnement déjà acheté

- Réservation d'activité unitaire sous forme de eBillet
- Rechargement d'abonnement
- Inscription aux activités

Pour les achats en ligne, les titres achetés se présentent sous forme de tickets disposant d'un QR Code (eBillets ou contremarque) que l'utilisateur peut soit imprimer soit présenter via un smartphone aux contrôles d'accès (eBillets) ou à l'accueil du centre aquatique (contremarque).

Le paiement en ligne s'effectue uniquement par carte bancaire et est immédiat et définitif.

Tout utilisateur souhaitant acquérir une entrée autre qu'une entrée + 12 ans devra posséder un compte afin d'accéder aux offres qui lui sont dédiées.

Le prestataire de paiement choisi est conforme aux standards de sécurité Payfip recommandé par la Direction Générale des Finances Publiques et par la Commission Nationale Informatique et des Libertés.

Lors des achats en ligne, Payfip pourra utiliser un système appelé « 3D secure » de Visa et Mastercard : lorsque l'internaute renseigne les informations de sa carte bancaire, il est possible qu'il doive également fournir un code à usage unique qui lui est adressé par sa banque par SMS sur son téléphone mobile.

L'achat est confirmé via la réception par l'utilisateur d'un courriel de confirmation du paiement. L'utilisateur doit avoir une adresse mail valide pour recevoir la preuve de paiement.

2. Conditions d'accès aux prestations

Toutes les prestations du centre aquatique sont valables 1 an à compter de leur date d'achat.

L'achat d'une entrée unitaire ou sous forme de cartes 10 entrées ou 10 heures, ne garantit pas l'accès à l'établissement si la Fréquentation Maximale Instantanée est atteinte.

Entrée unitaire

Elle est non nominative et utilisable qu'une seule fois.

Carte 10 heures

La carte est strictement personnelle. Un forfait de 5 min de temps de change par passage est offert. Il est impératif de penser à badger en sortant sur le boîtier prévu à cet effet sinon un temps de 2 heures sera automatiquement débité.

Si le solde est égal ou inférieur à 35 min, l'accès aux bassins sera refusé.

Carte 10 entrées

La carte est strictement personnelle. Une entrée sera débitée à chaque passage aux tripodes.

Espace bien-être

L'espace bien-être est accessible aux personnes âgées de 18 ans révolus ou de 16 ans accompagnées d'un adulte. L'accès aux bassins est compris dans le tarif.

Cours de natation enfant/adulte

Les cours sont accessibles dès 5 ans.

Les cours de natation sont vendus soit à l'unité soit sous forme d'abonnement.

Les cours de natation achetés à l'unité sont dispensés uniquement pendant les vacances scolaires et/ou pendant la période estivale ainsi que sur le mois de juin. Les cours sont dispensés par petit groupe sur une durée de 45 minutes. La réservation des cours à l'unité s'effectue suivant le calendrier proposé et en fonction de la période de réservation mise en place par le gestionnaire (2 à 8 semaines à l'avance). Pour les séances à l'unité, les annulations doivent se faire obligatoirement 24h à l'avance par mail à l'adresse centre-aquatique@charlieubelmont.com ou en ligne via l'espace personnel ou par téléphone sur les horaires d'ouverture ou l'accueil de l'établissement.

Les cours de natation achetés sous forme d'abonnement sont dispensés à raison de 15 séances consécutives, à raison d'une fois par semaine (hors période vacances scolaires). Les cours sont dispensés par petit groupe sur une durée de 1 heure.

Une inscription préalable est obligatoire afin de participer à la séance. Lors de la première inscription, il sera demandé de remplir un questionnaire afin de permettre de déterminer le cours le plus adapté en fonction de l'âge et du niveau de l'utilisateur.

Le jour du cours de natation, le prix permet d'accéder aux bassins dans la continuité de l'activité. Si les horaires du centre aquatique ne le permettent pas, les usagers pourront accéder à l'établissement 45 minutes avant le début du cours.

Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté du centre aquatique.

En cas de retard de l'utilisateur, la session de natation sera écourtée d'autant.

Cours d'Aquaform®

Les cours d'Aquaform® sont accessibles dès 16 ans et sont vendus sous forme d'entrée unitaire ou de cartes 10 séances. Le jour du cours d'aquaform, le prix permet d'accéder aux bassins dans la continuité de l'activité. Si les horaires du centre aquatique ne le permettent pas, les usagers pourront accéder à l'établissement 45 minutes avant le début du cours.

Une inscription préalable est obligatoire afin de participer à la séance. Il s'agit de cours collectifs de 45 minutes. Les inscriptions sont ouvertes suivant le calendrier des activités proposées, en fonction de la période de réservation mise en place par le gestionnaire (2 à 8 semaines à l'avance) et selon le nombre de places disponibles.

Il est possible de réserver une séance avant le début de celle-ci si le nombre maximum de places n'est pas atteint.

En cas de retard de l'utilisateur, la séance est écourtée d'autant.

Les annulations doivent se faire obligatoirement 24h à l'avance par mail à l'adresse centre-aquatique@charlieubelmont.com ou en ligne via l'espace personnel ou par téléphone sur les horaires d'ouverture ou l'accueil de l'établissement. En cas de manquement, la séance sera due.

Location aquabike :

Sans réservation préalable, en fonction de l'affluence, et sur décision des maîtres-nageurs.

Accessible à partir de 16 ans pour une durée de 30 min.

3. Conditions préalables à la vente

Les cartes d'abonnements sont strictement personnelles et non cessibles. En cas de perte ou de vol, la création d'une nouvelle carte est facturée 5 €

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. A défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

Tarifs :

- Les tarifs sont indiqués en euros TTC.
- Toute commande quel que soit son origine est payable en euros et aux tarifs en vigueur à la date d'achat.
- Ces tarifs sont susceptibles d'évolution à l'occasion de la révision de la tarification par le gestionnaire.

Pour bénéficier d'un remboursement sous forme d'une recréation de prestations, l'utilisateur doit en faire la demande écrite auprès du responsable du centre aquatique. La recréation sera effective après accord du Président de la communauté de communes.

4. Litiges – Garantie

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litiges, les tribunaux français seront seuls compétents. L'utilisateur reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au site, (mauvaises liaisons, nœuds de communication saturés...) pour des raisons totalement indépendantes de la volonté de la Communauté de Commune de Charlieu-Belmont qui ne pourra donc être tenue pour responsable des incidents limitant l'accès au site.

5. Information légale

Le renseignement de l'adresse courriel aux fins de la vente à distance est obligatoire, cette information étant indispensable pour le traitement des commandes. Le défaut de renseignement n'autorise pas la vente. Celle-ci pourra être utilisée afin de transmettre à l'utilisateur des alertes relatives à la validité de ses abonnements (si elle n'a pas déjà été indiquée lors de la demande de carte en piscine). Conformément à la loi informatique et liberté, le traitement des informations relatives au client a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et des Libertés). Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès du centre aquatique de Charlieu-Belmont Communauté à l'adresse mail centre-aquatique@charlieubelmont.com

La collectivité est seule destinataire des données et s'engage à ne pas les diffuser, à l'exception des données bancaires transitant par la plateforme sécurisée du prestataire chargé de la mise en œuvre du paiement.

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté

